

Suresnes, le 6 septembre 2019

Réaction de l'interprofession à l'étude publiée par l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers : "tarifs des auto-écoles : affichage des prix incomplet et coût du permis hétérogène"

Le 6 septembre 2019, l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV) a publié une étude dénonçant notamment le non-respect par certaines auto-écoles de leur obligation d'affichage des prix, pointant du doigt l'inégalité géographique des candidats face au coût du permis mais également des taux de réussite à la conduite bien trop hétérogènes.

Les professionnels de l'éducation routière ne peuvent que souscrire à l'objectif de transparence des tarifs proposés aux candidats et condamnent sans détour les cas de non-respect de la réglementation en vigueur. **Nous rappelons par ailleurs avoir soutenu la mise en place d'un observatoire du permis de conduire, annoncé par le Premier ministre Edouard Philippe en mai dernier.**

Il convient toutefois de souligner que si la confusion peut régner au niveau des offres, celle-ci est bien le fait de plateformes en ligne dont la pérennité financière repose sur la duperie des élèves : avec un prix d'appel qui s'élève certes à 800€, mais pour un prix du permis de conduire en main revenant en vérité à plus de 1550€. De telles offres low cost sont permises par un appauvrissement maximal de l'accompagnement pédagogique de l'élève et par une intense optimisation fiscale et sociale de la part de ces entreprises qui veulent se présenter comme des start-ups alors même qu'elles sont adossées à de grands financiers.

A la différence de ces plateformes, mais à l'instar de nombreuses TPE françaises, les écoles de conduites sont aujourd'hui économiquement fragiles et leurs marges sont extrêmement faibles. Il faut aussi préciser que les coûts de fonctionnement pesant sur les entreprises ne sont pas les mêmes selon que celles-ci sont installées à Paris ou en région.

En cela, il est de notre devoir de pédagogues de rappeler que **la qualité a un coût et que permettre un plus large accès à la formation doit passer non pas par une baisse de la qualité, mais par des financements à destination des plus fragiles.** La bataille du coût ne pourra se gagner que par une action résolue de l'État venant aider les aspirants conducteurs dans le financement de la formation. **Cela pourrait passer par une aide financière directe ou par une baisse de la TVA applicable, comme l'indique d'ailleurs elle-même l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers dans son étude.**

Partenaire historique des pouvoirs publics dans le renforcement de la qualité et de l'accessibilité du permis de conduire, l'interprofession se veut porteuse de solutions s'agissant du financement de ce dernier et continuera de **mettre en évidence les contre-vérités véhiculées par certaines plateformes.**